



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023

Délibération n°24-02-23-2

OBJET : Réfection des menuiseries de l'école : demande de subvention au titre de la DETR 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 FEVRIER 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	14	4	1	18	0	0

PRÉSENTS : Dominique **MIERMONT**, Céline **CONDAMINAT**, Delphine **LAMOTHE**, Nathalie **BUGEAT**, Pierre **BERTRANDY**, Jean-Marc **BOULEAU**, Nathalie **HERNANDEZ DE CASTRO**, Catherine **LARTIGAUT**, Thierry **MURAT**, Christine **MAURY**, Sylvain **NOËL**, Danielle **PRADEL**, Guillaume **REPEZZA**, Lucie **REYMOND BUYCK**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- M. Pascal **RONCERAY** a donné procuration à Mme Dominique **MIERMONT**.
- Mme Fanny **CHASSAGNARD** a donné procuration à Mme Céline **CONDAMINAT**.
- Mme Rosa-Line **GOURRAUD** a donné procuration à M. Jean-Marc **BOULEAU**.
- M. Philippe **BETOULE** a donné procuration à M. Pierre **BERTRANDY**.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ : M. Jean **JOURDE**

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Nathalie **BUGEAT**.

REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet réfection des menuiseries de l'école.

Le coût du projet s'élève à la somme de 89 263.50€ HT soit 107 116.20€ TTC.

Madame la Maire indique que ce projet peut être subventionné au titre de la DETR 2023 dans la catégorie « Bâtiments publics, scolaires et administratifs : construction, restructuration, rénovation d'écoles communales », au taux de 37 %, sur un montant de dépenses éligibles plafonné à 500 000 euros HT »

Madame la Maire propose au conseil :

- D'approuver le projet
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR-Programmation 2023

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de réfection des menuiseries de l'école pour un montant de 89 263.50€ HT 0 soit 107 116.20€ TTC

AUTORISE Madame la Maire à demander à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le financement est arrêté comme suit :

COUT DE L'OPERATION en euros H.T.	89 263.50€ euros
ETAT : DETR 2023-BATIMENTS PUBLICS (37%) Plafond des dépenses : 500 000 euros	33 027.49 euros
AUTRES AIDES PUBLIQUES (DEPARTEMENT : 40%)	35 705.40 euros
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	68 732.89 euros
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	20 530.61 euros

AUTORISE Madame la Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,
Dominique MIERMONT**



REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)